



CAF[®]

**EXIGENCES
SURETE ET SECURITE**

**CEREMONIE
CAF AWARDS**



TABLE DES MATIERES

<i>Introduction</i>	3
<i>Champ d'application des opérations de sûreté et de sécurité</i>	3
<i>Exigences pour les hôtels</i>	4
<i>Exigences relatives au lieu de la cérémonie des Awards</i>	5
<i>Exigences en matière de sûreté aéroportuaire</i>	6
<i>Exigences en matière de transport</i>	6
<i>Exigences pour les VVIP de la CAF</i>	7
<i>Matrice des responsabilités liées aux opérations</i>	7
<i>Élaboration du concept sûreté et sécurité</i>	7
1. Exigences relatives à la cérémonie des Awards	7
2. Exigences en matière de sûreté et de sécurité des lauréats	9
3. Exigences en matière de sécurité de la délégation de la CAF.....	9
4. Sûreté et sécurité du lieu de la cérémonie des Awards	10
<i>Conclusion</i>	11



Introduction

La cérémonie des CAF Awards récompense les meilleurs joueurs et entraîneurs de football du continent Africain qui se sont distingués au cours de la saison écoulée à travers les différents matches au sein de leur club et de leur équipe nationale. Cette cérémonie permet en effet de couronner les joueurs africains de l'année dans les catégories masculine et féminine, ainsi que le meilleur entraîneur de l'année. En outre, la cérémonie des CAF Awards reconnaît le mérite des fédérations de football les plus performantes. La cérémonie constitue un rendez-vous de prestige pour les hauts fonctionnaires du Pays hôte et ceux du reste du monde, y compris les Présidents des autres confédérations soeurs et les dirigeants de la FIFA. Ainsi, la cérémonie des CAF Awards est un lieu de convergence pour toutes les personnalités éminentes du monde du football africain et d'ailleurs. La presse nationale et internationale ne se fait pas non plus prier pour s'intéresser à l'évènement.

La sûreté et la sécurité de tous les participants et de toutes les autres parties prenantes revêtent une importance cruciale, car la cérémonie des CAF Awards est un évènement à haut risque qui nécessite un processus de planification de sécurité efficace et minutieux. La cérémonie débute dès que le premier membre du personnel de l'évènement entre dans les locaux et ne se termine qu'après le départ du dernier membre du personnel d'organisation.

Le présent document énonce les exigences en matière de sûreté et de sécurité pour l'organisation de la cérémonie des CAF Awards. Il permet également aux Pays d'accueil de comprendre les exigences spécifiques de la CAF en matière de sûreté et de sécurité.

Champ d'application des opérations de sûreté et de sécurité

Le champ d'application de la sûreté et de la sécurité pour les Awards couvre les points suivants :





Commission de la sûreté et de la sécurité du COL

La CAF recommande que chaque association membre qui accueille la cérémonie mette en place un Comité d'organisation local qui sera chargé de coordonner toutes les opérations de sûreté et de sécurité pendant la cérémonie des Awards. Le Comité devrait être composé des membres suivants :

1. Président, de préférence l'officier national de sûreté et de sécurité de l'association membre
2. Représentant de la police
3. Représentant de la société de sécurité privée
4. Représentant de la sécurité aéroportuaire
5. Représentant des services d'urgence/pompiers
6. Représentant de la police routière [SEP]
7. Représentant de l'équipe de sécurité du site abritant la cérémonie
8. Représentant de la sécurité des hôtels
9. Représentant de la sécurité du stade de football
10. Représentant de la société de transport
11. Tout officier de sûreté et de sécurité de la CAF du pays hôte

Le Président doit être un membre du Comité d'organisation principal. La Commission de sûreté et de sécurité peut également comprendre toute personne ou tout groupe de personnes qui joue un rôle dans la mise en œuvre des opérations de sûreté et de sécurité pendant la cérémonie des Awards.

Exigences pour les hôtels

Les hôtels sélectionnés pour les délégués et les invités de la CAF, y compris le personnel, doivent répondre aux exigences suivantes :

1. Disposer d'un certificat de sécurité de l'hôtel datant de moins d'un an.
2. Disposer d'un directeur ou d'un responsable de la sécurité de l'hôtel.
3. Disposer d'un matériel et d'un protocole de contrôle des véhicules
4. Disposer d'un équipement et d'un protocole de contrôle des visiteurs et des piétons.
5. Disposer d'une salle de contrôle d'une vidéosurveillance opérationnelle et d'un agent [SEP] permanent.
6. Disposer de talkies-walkies pour le personnel de sécurité.
7. Disposer d'un système de clé d'accès pour les ascenseurs.
8. Disposer d'un système de clé d'accès pour les chambres.



9. La vidéosurveillance doit couvrir les aires de stationnement, les différents étages, les ascenseurs et l'ensemble des espaces communs.
10. Être disposé à bénéficier d'un appui renforcé en matière de sécurité si le Département de la sûreté et de la sécurité de la CAF le juge nécessaire.
11. Disposer d'aires de stationnement sécurisées pour les véhicules des VVIP de la CAF et les véhicules de service.
12. Disposer d'un protocole d'accès sécurisé aux chambres pour tout personnel de l'hôtel.
13. Disposer d'un service de sécurité 24 h/24 h assuré soit par la sécurité interne, soit par une sécurité privée, soit par la police.
14. Les chambres du Président de la CAF et du Président de la FIFA doivent faire l'objet
15. d'un contrôle de sécurité approprié, au moins 7 heures avant leur occupation. 15. Disposer d'une clôture extérieure sécurisée.

Exigences relatives au lieu de la cérémonie des Awards

Le lieu choisi pour la cérémonie doit répondre aux exigences suivantes :

1. Disposer d'un certificat de sécurité du site datant de moins d'un an.
2. Disposer d'un directeur ou d'un responsable de la sécurité du site.
3. Disposer d'un matériel et d'un protocole de contrôle des véhicules.
4. Disposer d'un équipement et d'un protocole de contrôle des visiteurs et des piétons.
5. Disposer d'une salle de contrôle d'une vidéosurveillance opérationnelle et d'un agent permanent.
6. Disposer de talkies-walkies pour le personnel de sécurité.
7. La vidéosurveillance doit couvrir les aires de stationnement, les différents étages, les ascenseurs et l'ensemble des espaces communs.
8. Être disposé à bénéficier d'un appui renforcé en matière de sécurité si le Département de la sécurité et de la sûreté de la CAF le juge nécessaire.
9. Disposer d'aires de stationnement sécurisées pour les véhicules des VVIP de la CAF et les véhicules de service.
10. Disposer d'un protocole d'accès sécurisé aux chambres qui soit connu de tout le personnel du site.
11. Disposer d'un service de sécurité 24 h/24 h assuré soit par la sécurité interne, soit par une sécurité privée, soit par la police.
12. Le déminage doit être effectué et ne doit pas aller au-delà de 6 heures du matin le jour de la cérémonie des Awards.
13. Disposer d'une clôture extérieure sécurisée.



Exigences en matière de sûreté aéroportuaire

Les exigences en matière de sûreté aéroportuaire sont les suivantes :

1. Disposer d'un Responsable désigné pour assurer la liaison avec le Département de la Sécurité et de la Sûreté de la CAF pour toutes les questions relatives à la cérémonie.
2. Disposer d'une voie d'accès sécurisée pour toutes les délégations de la CAF à leur arrivée.
3. Disposer ou aménager une aire de stationnement réservée à tous les véhicules de la CAF à l'aéroport.
4. Le Département de la sûreté et de la sécurité de la CAF aura droit à un minimum de deux (2) laissez-passer pour son équipe afin de leur permettre d'accéder aux zones restreintes de l'aéroport pour recevoir les VVIP. Ceci devrait être différent de la demande d'accès « meet and assist » de la CAF.
5. L'équipe de sécurité de l'aéroport devrait faciliter la réception et le départ des VVIP de la CAF, y compris le Président de la CAF. (Selon la structure de l'aéroport, il faudra envisager d'aller accueillir les VVIP sur le tarmac).

Exigences en matière de transport

Les exigences en matière de sécurité des transports sont les suivantes :

1. Tous les chauffeurs doivent être soumis à un protocole de vérification des antécédents et d'habilitation par la police.
2. Toutes les voitures, toutes les camionnettes et tous les bus utilisés doivent être inspectés par l'équipe de déminage de la police, pour confirmer qu'ils ne présentent aucun danger.
3. Les voitures et autres moyens de transport utilisés pour l'aéroport, les hôtels et le lieu de la cérémonie doivent opérer sous le concept « Bubble to Bubble » le jour de l'évènement. (Les véhicules doivent se déplacer sous escorte policière).
4. Les détails concernant les voitures utilisées ainsi que les chauffeurs et les agents de protection rapprochée du Président et du Secrétaire Général doivent être soumis 7 jours avant l'arrivée du Président dans le Pays hôte. [SEP] Tous les chauffeurs doivent être accrédités et porter un uniforme permettant de les identifier facilement.
5. L'itinéraire de déplacement doit être clairement défini.
6. Tous les véhicules de la CAF doivent avoir des aires de stationnement sécurisées et [SEP] doivent être surveillés 24 h/24 h.



Exigences pour les VVIP de la CAF

Tous les participants aux CAF Awards sont des VIPS, toutefois la CAF se réserve le droit d'inviter parfois des VVIP à assister à la cérémonie. Au rang de ces VVIP peuvent figurer des Chefs de gouvernement et des personnalités internationales du monde des affaires et du sport.

1. Dans certains cas, il faudra affecter des agents de protection rapprochée à tous les invités VVIP de la CAF, depuis leur arrivée jusqu'à leur départ. (Les détails nécessaires seront partagés avec la sécurité du COL si ce service est nécessaire).
2. La mise à disposition d'escortes pour les VVIP de la CAF est nécessaire pendant leur visite et leur séjour dans le Pays hôte.
3. Une sécurité renforcée à l'hôtel sera également nécessaire et les détails seront discutés avec la commission de sécurité du COL.
4. Le Président de la CAF disposera d'une unité permanente de protection rapprochée, d'un chef d'escorte et d'une unité de renfort pendant les CAF Awards.

Matrice des responsabilités liées aux opérations

S/No.	Activités	Sec de la CAF	Sec du COL	Police
1.	Établir les cartes d'accès	✓		
2.	Fournir une escorte pour les VVIP		✓	✓
3.	Fournir des agents de protection rapprochée pour les VVIP		✓	✓
4.	Assurer la sécurité du périmètre extérieur du site de la cérémonie		✓	✓
5.	Assurer la sécurité du site de cérémonie	✓	✓	
6.	Assurer la sécurité sur le lieu du dîner de gala		✓	✓
7.	Effectuer toutes les opérations de déminage			✓

Élaboration du concept sûreté et sécurité

Dès réception des exigences de la CAF en matière de sûreté et de sécurité pour la cérémonie des Awards, la CAF demandera à la Commission de sûreté et de sécurité du COL d'élaborer sans délai un concept de sûreté et de sécurité pour la cérémonie des Awards qui devra aborder tous les domaines stipulés dans les exigences. Ce concept devra être prêt un mois avant la cérémonie.

1. Exigences relatives à la cérémonie des Awards

- 1.1 L'association hôte doit s'assurer que les mesures de sûreté et de sécurité appropriées sont prises et mises en œuvre pour garantir le meilleur niveau de sécurité pendant toute la durée de la cérémonie.



1.2 Au plus tard un (1) mois avant la tenue de la cérémonie des Awards, l'Association hôte et les agences gouvernementales appropriées, avec les recommandations et l'assistance de la CAF, devront élaborer un plan écrit détaillé de sûreté et de sécurité concernant le protocole des aéroports, le plan de transit/route, la sûreté et de sécurité des hôtels ainsi que la sûreté et de sécurité du lieu de la cérémonie. Ce plan doit être transcrit en un accord écrit et exécutoire entre l'Association hôte et les autorités gouvernementales compétentes.

1.3 Le plan de sûreté et de sécurité doit être basé sur les meilleures pratiques des précédentes cérémonies de CAF Awards ou d'autres cérémonies internationales de prestige et prendre en compte les risques encourus par chaque invité VIP/lauréat. Le plan de sûreté et de sécurité n'exigera pas la vérification des antécédents de la délégation de la CAF, des partenaires commerciaux, des détenteurs de droits médiatiques ou des représentants de la presse, à moins que le gouvernement ou les lois du Pays hôte ne l'exigent ou que la CAF n'en décide autrement par écrit.

1.4 L'association hôte doit s'assurer que toutes les mesures de sécurité nécessaires ont été prises par les autorités gouvernementales appropriées ou par des sociétés de sécurité privées pour tous les déplacements entre les aéroports et les hôtels. Et ce, à condition que l'Association hôte ait été informée par écrit, dans un délai raisonnable, des plans de voyage des VIP et des lauréats de la CAF dans le Pays hôte.

1.5 L'association hôte fera tout son possible pour assurer la sécurité de toutes les personnes (notamment les lauréats, la délégation de la CAF, tout le personnel des détenteurs de droits médiatiques, les partenaires commerciaux et les représentants des médias) qui participent ou assistent à la cérémonie dans les zones à accès contrôlé du site, les conférences de presse et toute zone officielle dans le Pays hôte où l'accès est subordonné à une accréditation.

1.6 Tous les coûts liés à la sécurité et à la sûreté de la cérémonie sont à la charge de l'Association hôte et/ou des autorités gouvernementales du Pays hôte et, en cas de problèmes de sûreté et de sécurité, l'Association hôte est responsable conformément au présent accord.

1.7 L'association hôte doit offrir des repas et de l'eau aux officiels chargés de la sécurité (police, stadiers, gardes de sécurité, etc.) le jour de la cérémonie.

1.8 L'association hôte doit nommer une personne chargée des questions de sécurité et de sûreté qui sera en contact avec la sûreté et de sécurité de la CAF pour toutes les questions relatives à la sûreté et de sécurité.



2. Exigences en matière de sûreté et de sécurité des lauréats

2.1 L'association hôte doit prévoir une escorte policière pour les lauréats, depuis leur arrivée jusqu'à leur départ. L'escorte policière comprendra un véhicule de tête. L'escorte qui couvrira les déplacements officiels des lauréats (c'est-à-dire de l'aéroport aux hôtels, des hôtels aux activités officielles et inversement, des hôtels au lieu de la cérémonie et enfin des hôtels à l'aéroport pour le départ du pays d'accueil).

2.2 L'association hôte mobilisera des agents de police et d'autres organismes compétents pour assurer la sécurité des hôtels où logent les lauréats, et ce, 24 h/ 24.

2.3 Les étages ou les espaces utilisés par les lauréats doivent être protégés des autres clients de l'hôtel par des agents de sécurité privés ou des services secrets.

2.4 L'accès à l'hôtel des lauréats doit être sécurisé et une entrée réservée doit être prévue (si possible). En outre, les heures de départ et d'arrivée des lauréats doivent être coordonnées afin d'assurer une entrée et une sortie sans heurt de l'hôtel.

2.5 La CAF peut demander qu'un agent de sécurité chargé de la protection rapprochée soit affecté à chaque lauréat depuis son arrivée jusqu'à son départ. Ces officiers doivent séjourner à l'hôtel des lauréats respectifs.

2.6 Seules les bannières approuvées par la CAF seront autorisées pour les lauréats dans la salle de cérémonie et ceci devra être partagé avec l'Association hôte.

2.7 Le lieu qui abrite la cérémonie doit avoir une salle des opérations de sécurité pour accueillir principalement les officiers de sécurité de la police affectés aux lauréats pour la surveillance et la protection.

2.8. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la libre circulation des lauréats/délégués/VIP de la CAF depuis les hôtels jusqu'aux sites désignés.

3. Exigences en matière de sécurité de la délégation de la CAF

3.1 Seul le Président de la CAF aura besoin d'une protection policière/escorte 24 heures sur 24 à sa disposition et cette escorte sera composée d'une équipe d'escorte principale et d'une unité en escorte de renfort. Le service d'escorte sera fourni pendant tout son séjour dans le Pays hôte. [SÉP]

3.2 La CAF se réserve le droit de demander une protection/escorte policière de 24 heures sur 24 pour ses invités VVIP selon le nombre de participants.



3.3 Les membres du Comité Exécutif de la CAF seront escortés de l'aéroport à l'hôtel et inversement. [SEP]

3.4 L'Association hôte s'assurera que l'hôtel réservé à la délégation de la CAF dispose d'un service de sécurité policière 24 heures sur 24.

[SEP]

4. Sûreté et sécurité du lieu de la cérémonie des Awards

4.1 L'association hôte doit fournir une copie du certificat de sécurité du site qui date de moins d'un an à compter de sa date d'émission.

4.2 L'Association hôte doit s'assurer que le site dispose d'un centre d'opérations du site/d'une salle de contrôle du système de vidéosurveillance fonctionnel avec un opérateur qualifié.

4.3 Les Officiers de sûreté et de sécurité de la CAF auront accès au centre d'opérations du site/salle de contrôle du système de vidéosurveillance à tout moment de la cérémonie.

4.4 L'Association hôte doit s'assurer que le site de la cérémonie est entièrement sécurisé et qu'à partir du jour J-3 de l'événement, un protocole de contrôle d'accès et de profilage est activé.

4.5 L'association hôte doit activer le plan de sûreté et de sécurité le jour de la cérémonie et les autres jours, notamment lors des répétitions, des conférences de presse et sur le site de la cérémonie.

4.6 L'association hôte doit fournir des agents de sécurité privés pour aider à la gestion des diverses activités médiatiques, selon les besoins.

4.7 L'association hôte doit s'assurer qu'il existe un mécanisme de fouille approprié pour toutes les personnes et tous les véhicules accédant au lieu où se tiendront les Awards.

4.8 Si le Chef du Gouvernement entend assister à la cérémonie, une planification avancée pour rencontrer son équipe de sécurité devra être organisée par le COL/Association hôte [SEP] et l'équipe de sûreté et de sécurité de la CAF.

4.9 L'Association hôte devra s'assurer qu'il y a une signalisation adéquate à l'intérieur et autour du site pour guider les représentants de la presse et les invités.

4.10 L'association hôte doit déterminer la capacité maximale de la salle et s'assurer que les cartes d'invitation sont imprimées dans la limite de cette capacité.



4.11 L'association hôte doit s'assurer qu'un mécanisme est mis en place pour détecter et interdire les invitations falsifiées.

4.12 L'association hôte doit fournir des talkies-walkies à l'équipe des opérations de la CAF ainsi qu'aux agents de sûreté et de sécurité de la CAF.

4.13 L'Association hôte doit mettre en œuvre le protocole d'accréditation de la CAF lors de la cérémonie des Awards.

Conclusion

Etant donnée l'importance de la cérémonie des CAF Awards, il convient donc de prendre en compte toutes les opérations de sûreté et de sécurité, afin d'assurer la sécurité de l'évènement tout en respectant le niveau de qualité de service attendu pour l'ensemble des invités. De ce fait, le Département de la sûreté et de la sécurité s'engage à collaborer avec les pays hôtes pour assurer le bon déroulement de l'évènement.



www.cafonline.com